

# Rapport d'orientation budgétaire - 2024

---

# Introduction

---

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat du conseil municipal sur la situation économique locale, sur les orientations budgétaires générales, et sur les engagements pluriannuels envisagés.

Le débat d'orientation budgétaire se fait sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, rendu obligatoire depuis la loi NOTRe du 7 août 2015.

La structure du rapport n'est pas réglementée, mais il est proposé d'articuler ce débat autour de deux axes principaux :

- la situation financière de la commune au terme de l'exercice budgétaire 2023 et la situation de la dette,
- les perspectives budgétaires pour 2024 et les projets pluriannuels d'investissement.

Ce projet de budget a été élaboré sur la base des données du compte administratif 2023, sans avoir pour le moment réceptionné le compte de gestion 2023.

# Rappels

---

**L'élaboration d'un budget est guidée par 5 grands principes :**

- **Principe d'annualité** : le budget est défini pour une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle le budget s'applique, le 30 avril pour les années de renouvellement de l'assemblée locale.
- **Principe d'unité** : toutes les recettes et toutes les dépenses figurent dans un seul document budgétaire.
- **Principe d'universalité** : les recettes financent indifféremment les dépenses.
- **Principe de spécialité** : Les recettes et les dépenses sont regroupées par chapitre selon leur nature ou leur destination.

# Rappels

- **Principe d'équilibre** : le budget comporte deux sections, fonctionnement et investissement. Chaque section est équilibrée en recettes et en dépenses.



# Le bilan de l'année 2023

---

EVOLUTION BUDGÉTAIRE DURANT CES DERNIÈRES ANNÉES

# Section de fonctionnement

Les courbes ci-jointes montrent les évolutions des recettes et des dépenses réelles de la section de fonctionnement durant ces cinq dernières années.

Les baisses durant l'année 2020 sont la conséquence de la pandémie de COVID-19

Les recettes ont augmenté de 3,51% et les dépenses de 6,06% entre 2022 et 2023

## Structure et évolution des recettes et dépenses de fonctionnement



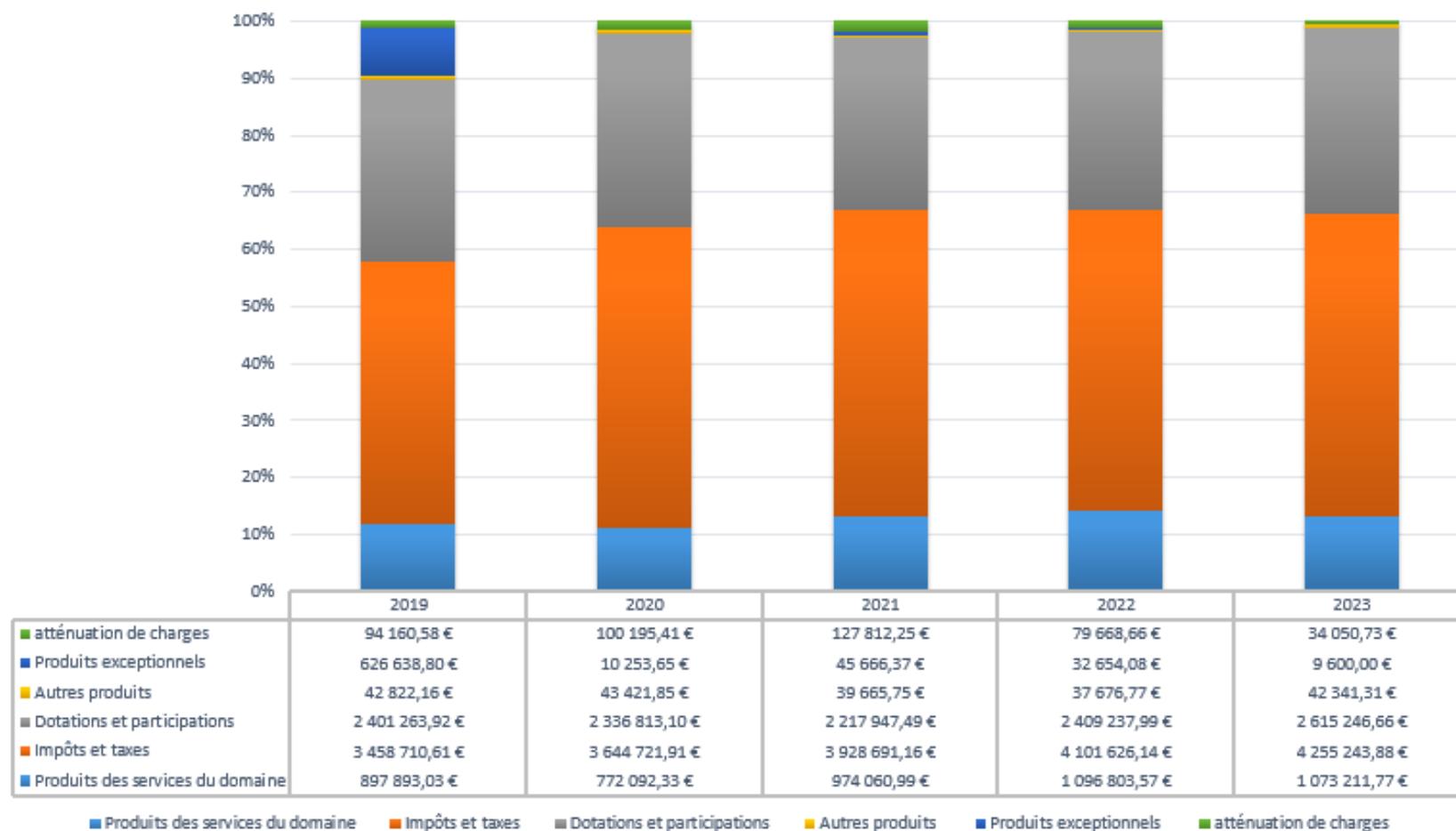
# Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes ont augmenté de 3,51% entre 2022 et 2023.

Les atténuations de charges, notamment le remboursement des absences, ont diminué en raison de la réduction de la couverture d'assurance, la commune prenant à sa charge les principaux motifs d'absence.

Les augmentations de recettes proviennent principalement des impôts et taxes, du fait de l'augmentation des bases fixées par l'Etat et des dotations.

## Structure et évolution des recettes de fonctionnement



# Evolution des dépenses de fonctionnement

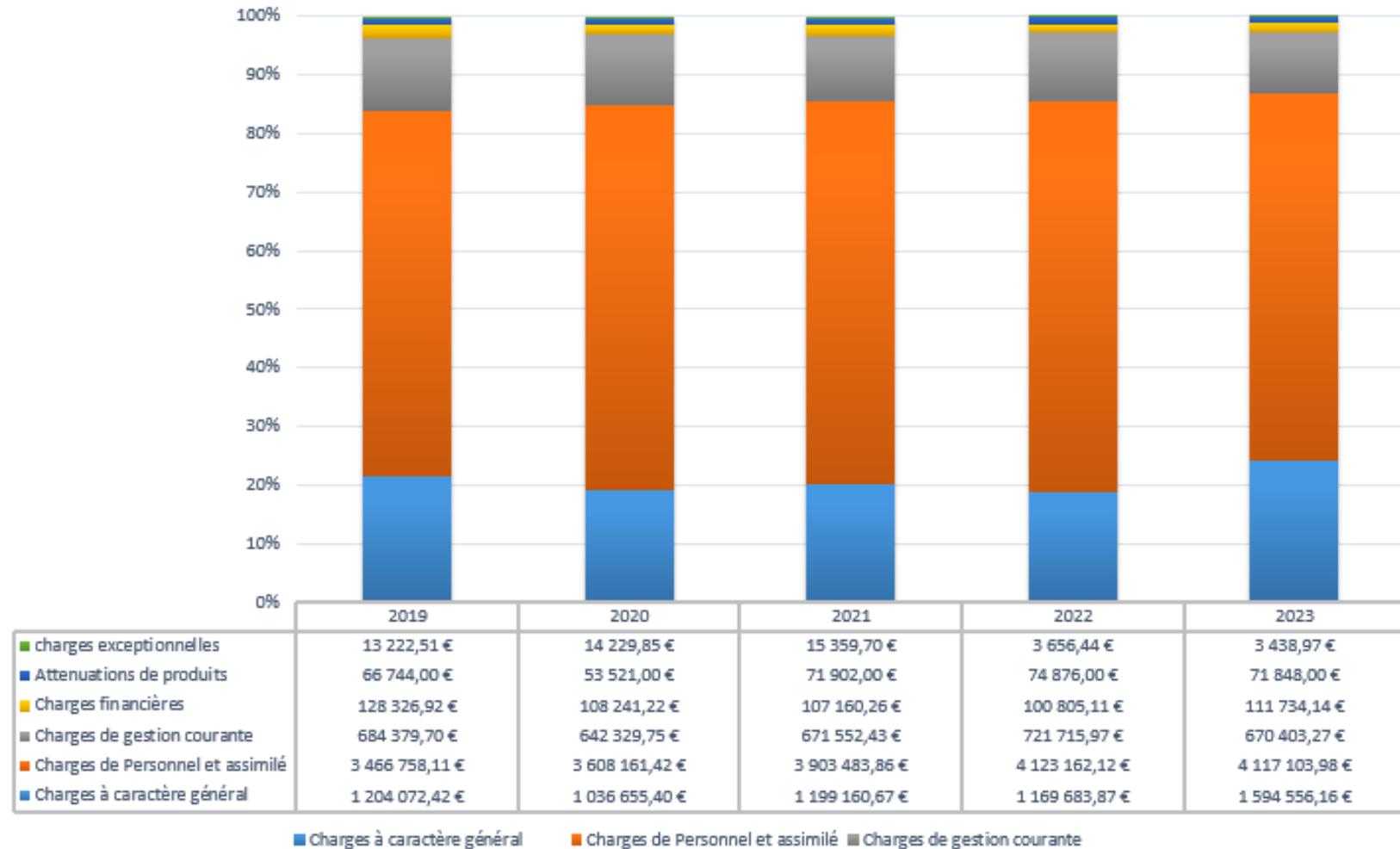
Les dépenses ont augmenté de 6,06% entre 2022 et 2023.

Les charges à caractère général (chap. 011) ont cru de manière importante en 2023, du fait des coûts de l'énergie et du coût des produits alimentaires.

Les charges de personnel ont été maîtrisées puisqu'elles sont restées globalement constantes par rapport à 2022.

Il en est de même pour les autres dépenses de fonctionnement

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement



# Autofinancement brut et net

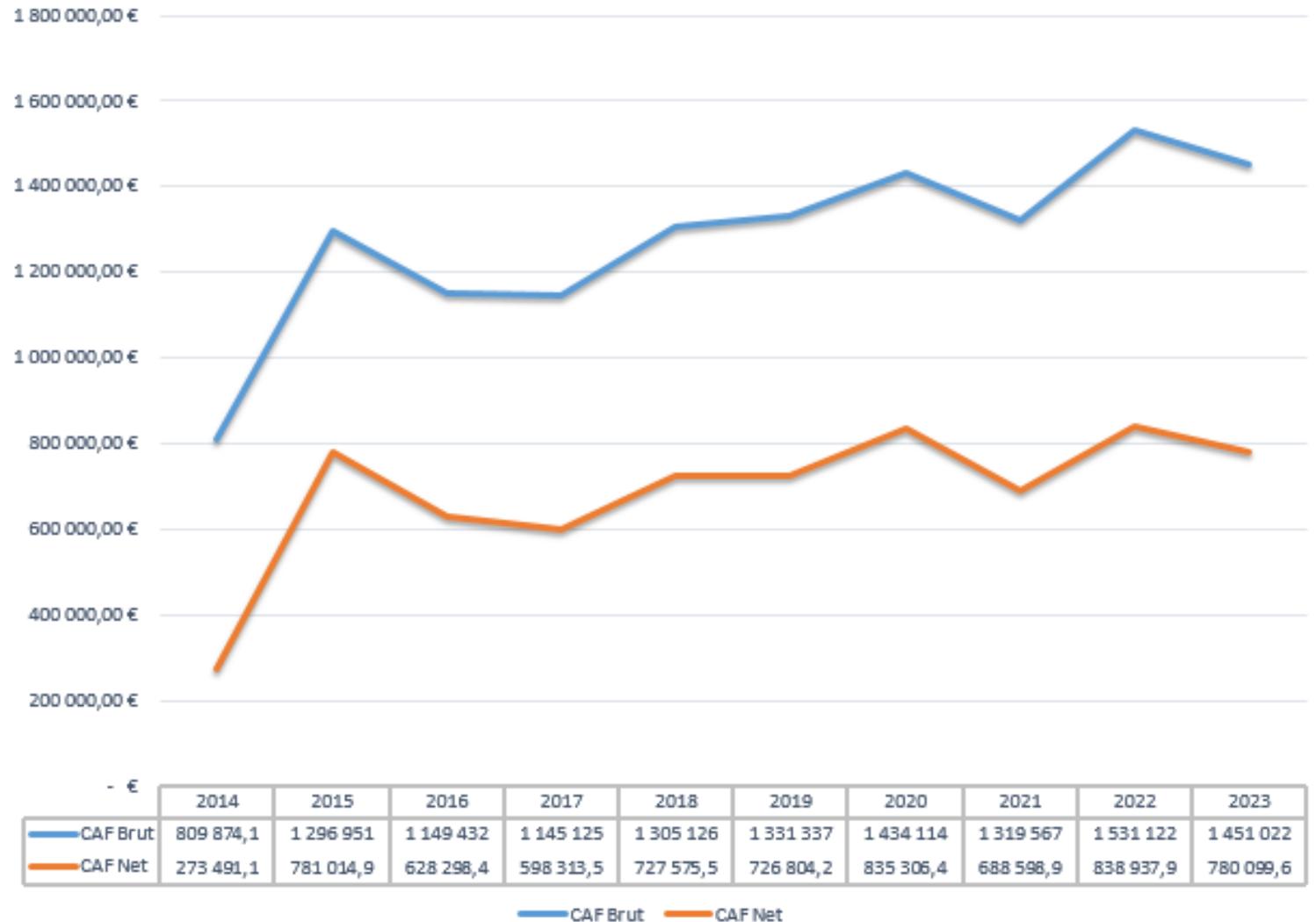
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

La capacité d'autofinancement brut (CAF brut) est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement net (CAF net) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

Les CAF brut et net ont légèrement baissé en 2023 du fait principalement de l'augmentation des charges à caractère général (énergie, essence, alimentation). Elles restent toutefois bien orientées.

## Evolution des capacités d'autofinancement



# Section d'investissement

Les courbes ci-jointes montrent les évolutions des recettes et des dépenses de la section d'investissement durant ces dernières années.

La courbe des recettes ne fait apparaître que les recettes propres de l'année en cours sans compter les reports des années précédentes.

Ces courbes font apparaître les recettes et les dépenses effectives de l'année.

Pour avoir une idée plus précise des activités sur l'année en matière d'investissement en recettes et en dépenses, il convient d'intégrer les restes à réaliser (projets engagés mais non totalement facturés) :

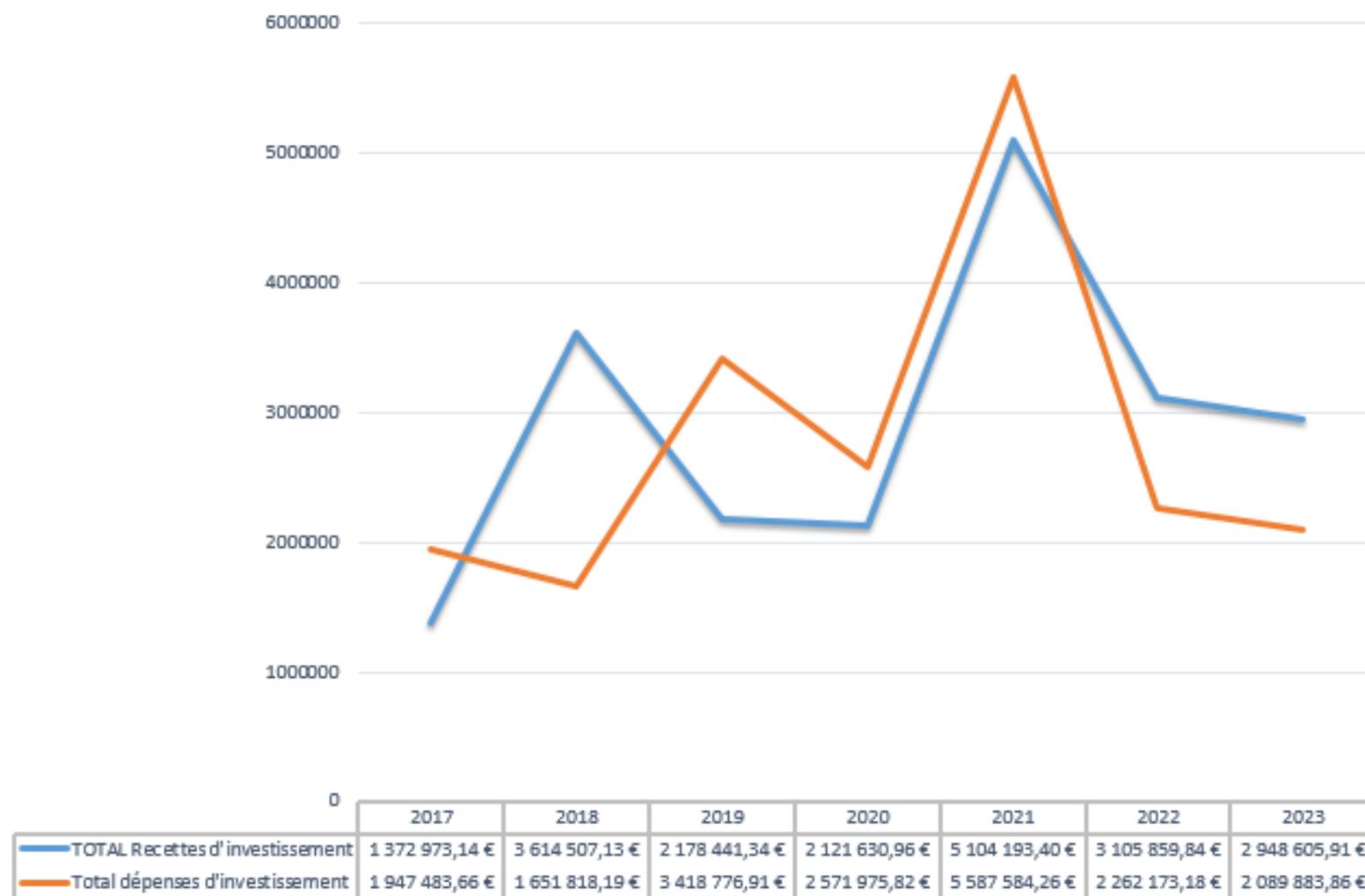
2022 – Recettes (avec RAR): 3 661 847,17 €

2022 – Dépenses (avec RAR): 3 248 358,81 €

2023 – Recettes (avec RAR): 3 853 633,96 €

2023 – Dépenses (avec RAR): 3 271 996,35 €

## Structure et évolution des recettes et dépenses d'investissement

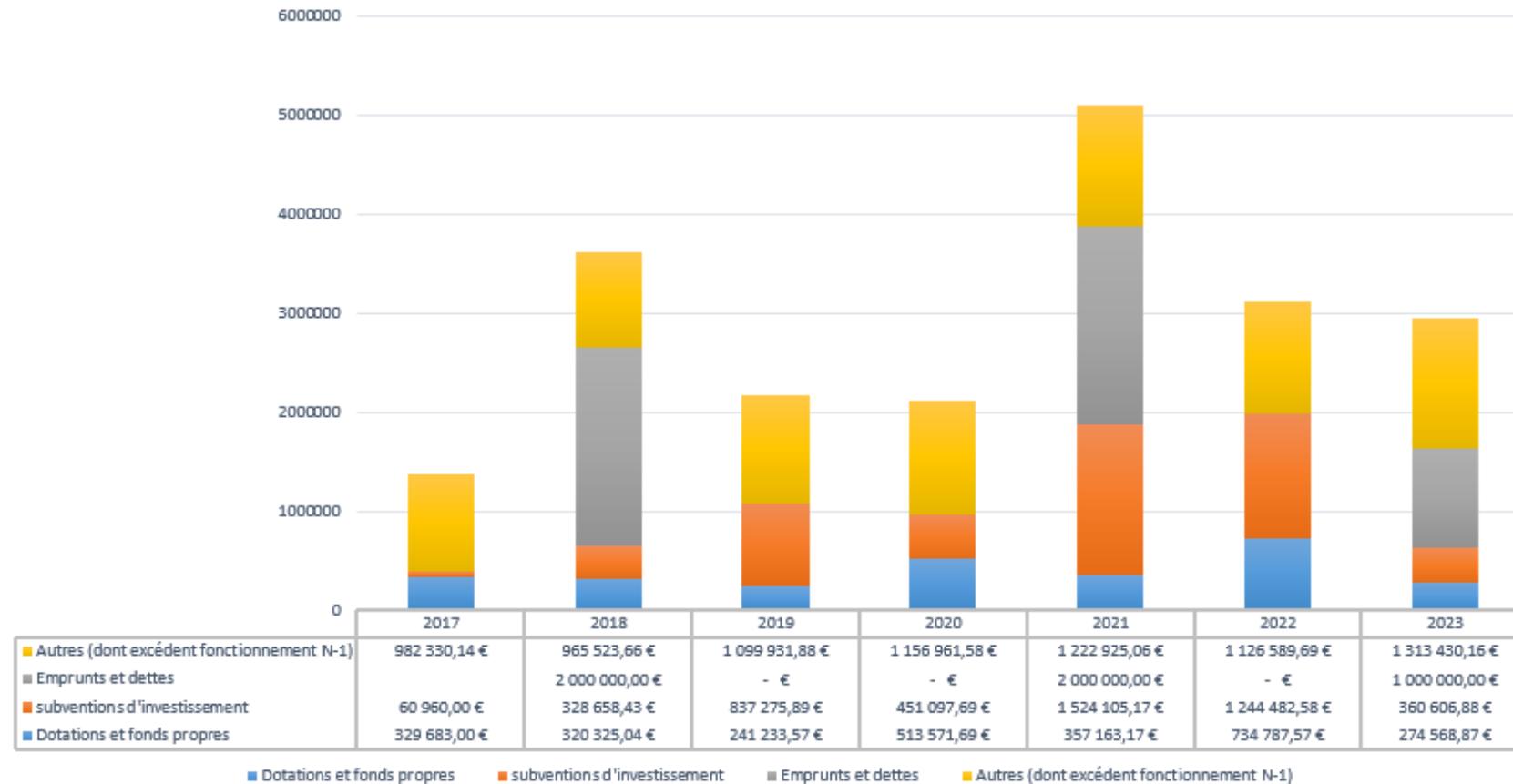


# Recettes d'investissement

Hors excédents de fonctionnement et d'investissement des années précédentes, les recettes d'investissement ont quatre origines principales :

- Les dotations et fonds propres (FCTVA, taxes d'aménagement),
- Les subventions versées par les partenaires (Etat, Région, Département, CANM, etc.),
- Les emprunts
- L'excédent de fonctionnement de l'année passée

Structure et évolution des recettes d'investissement



# Bilan de l'exercice budgétaire

<b>Résultat global de l'exercice 2023 avec résultats reportés sur 2024</b>					
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats de clôture 2022		1 313 430,16	-	2 246 797,83	3 560 227,99
Part affectée à l'investissement (1068)	1 313 430,16				
Opérations réelles de l'exercice	6 569 084,52	8 029 706,80	2 089 883,86	2 948 992,55	2 319 730,97
Opérations d'ordre de l'exercice	261 460,48	-	-	261 460,48	-
Total	6 830 545,00	8 029 706,80	2 089 883,86	3 210 453,03	
<b>Resultat exercice</b>	-	<b>1 199 161,80</b>	-	<b>1 120 569,17</b>	<b>2 319 730,97</b>
<b>Résultat avec reprises</b>	-	<b>1 199 161,80</b>	-	<b>3 367 367,00</b>	<b>4 566 528,80</b>
restes à réaliser			1 182 112,49	643 567,57	- 538 544,92
<b>Résultats définitifs</b>	-	<b>1 199 161,80</b>	-	<b>2 828 822,08</b>	<b>4 027 983,88</b>

Les résultats qui sont présentés sont établis à partir du compte administratif, sous réserve de conformité avec le compte de gestion.

Le résultat de l'exercice de fonctionnement 2023 présente un excédent de 1 199 161,80 euros.

Le résultat de l'exercice d'investissement 2023 présente un excédent de 1 120 569,17 euros.

Le résultat de clôture d'investissement intégrant le report excédentaire de 2022 s'élève à 3 367 367,00 euros.

Les restes à réaliser s'élèvent à 643 567,57 euros en recettes et 1 182 112,49 euros en dépenses.

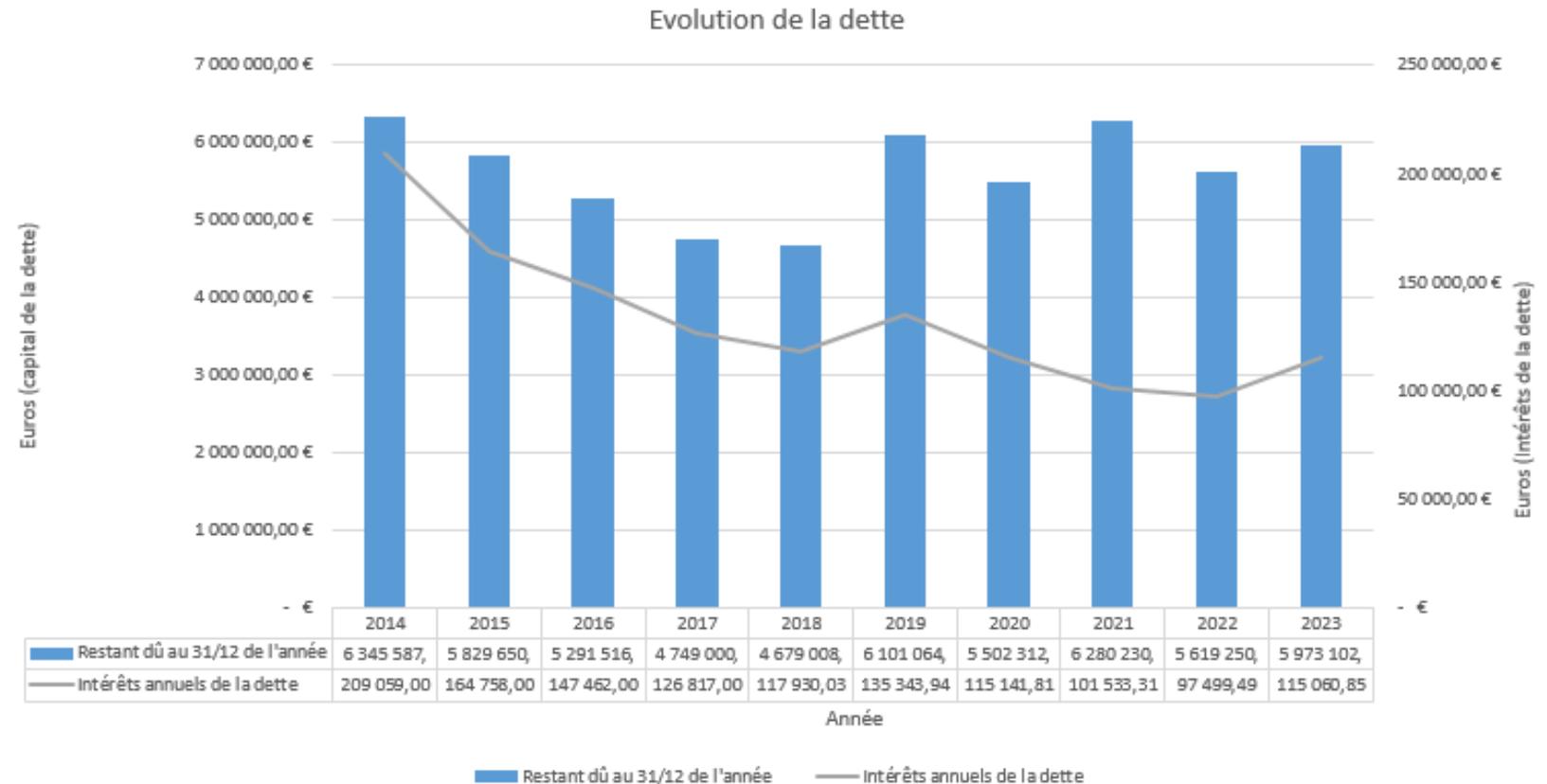
Le résultat global de clôture cumulé entre les deux sections, intégrant les restes à réaliser, s'élève à 4 027 983,88 euros.

# Evolution de la dette

La dette (capital et intérêts) a évolué ces dernières années selon la courbe ci-contre.

La somme restant due au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élève à 5 973 102,88 euros.

Durant l'année 2024, le capital qui sera remboursé s'élèvera à 699 604,58 euros et les intérêts seront de 125 742,94 euros, pour un total de 825 347,52 euros.



# Situation et échancier de remboursement de la dette

## EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2024	5 973 102.88	699 604.58	125 742.94	0.00	825 347.52
2025	5 273 498.30	683 264.49	108 790.42	0.00	792 054.91
2026	4 590 233.81	547 214.56	93 921.05	0.00	641 135.61
2027	4 043 019.25	478 217.85	79 500.57	0.00	557 718.42
2028	3 564 801.40	343 737.08	67 056.31	0.00	410 793.39
2029	3 221 064.32	304 450.06	60 291.48	0.00	364 741.54
2030	2 916 614.26	244 006.24	55 792.96	0.00	299 799.20
2031	2 672 608.02	248 306.63	51 492.57	0.00	299 799.20
2032	2 424 301.39	252 715.61	47 083.59	0.00	299 799.20
2033	2 171 585.78	257 236.78	42 562.42	0.00	299 799.20
2034	1 914 349.00	261 873.90	37 925.30	0.00	299 799.20
2035	1 652 475.10	266 630.79	33 168.41	0.00	299 799.20
2036	1 385 844.31	271 511.51	28 287.69	0.00	299 799.20
2037	1 114 332.80	276 520.28	23 278.92	0.00	299 799.20
2038	837 812.52	252 371.22	18 137.84	0.00	270 509.06
2039	585 441.30	168 593.69	14 043.59	0.00	182 637.28
2040	416 847.61	172 096.28	10 541.00	0.00	182 637.28
2041	244 751.33	121 124.78	6 982.20	0.00	128 106.98
2042	123 626.55	69 558.57	4 018.11	0.00	73 576.68
2043	54 067.98	54 067.98	1 114.53	0.00	55 182.51

**6 882 834.78**

La dette actuelle sera totalement remboursée en 2043 selon l'échancier présenté ci-contre

# Indicateurs - Marge d'autofinancement

Elle mesure la capacité de financement des opérations d'investissement après le règlement des charges courantes de fonctionnement et de la dette

Calcul :  $[\text{dépenses réelles} + \text{capital dette}] / \text{recettes réelles (hors produits de cession)}$

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.

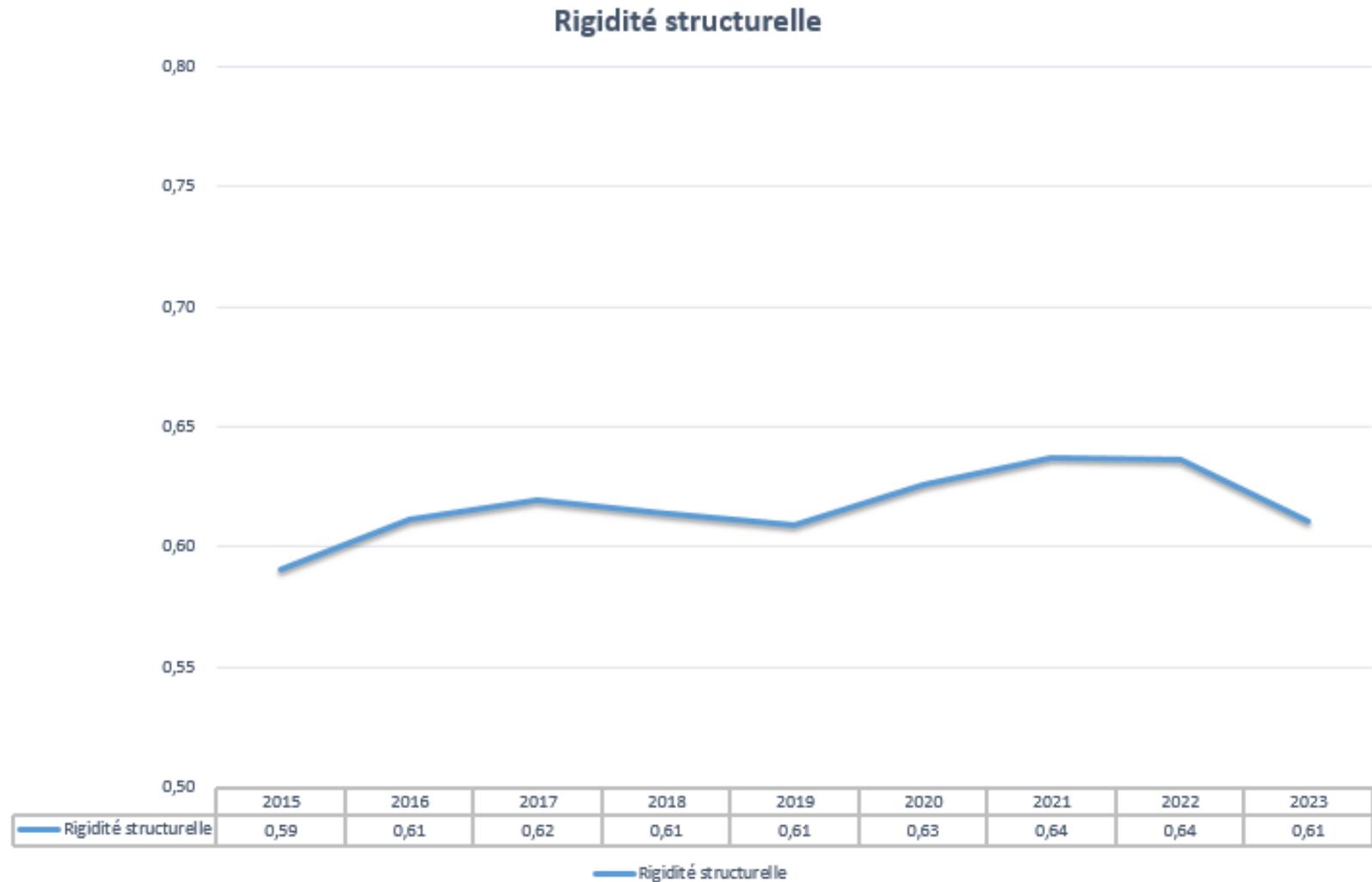


# Indicateurs - Rigidité structurelle

Elle mesure le caractère incompressible des dépenses obligatoires de la commune, et donc sa difficulté à accroître sa capacité d'autofinancement

Calcul : [charges de personnel (012) et annuité de la dette (66 et 16)] / recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession)

Seuil d'alerte = 0,65



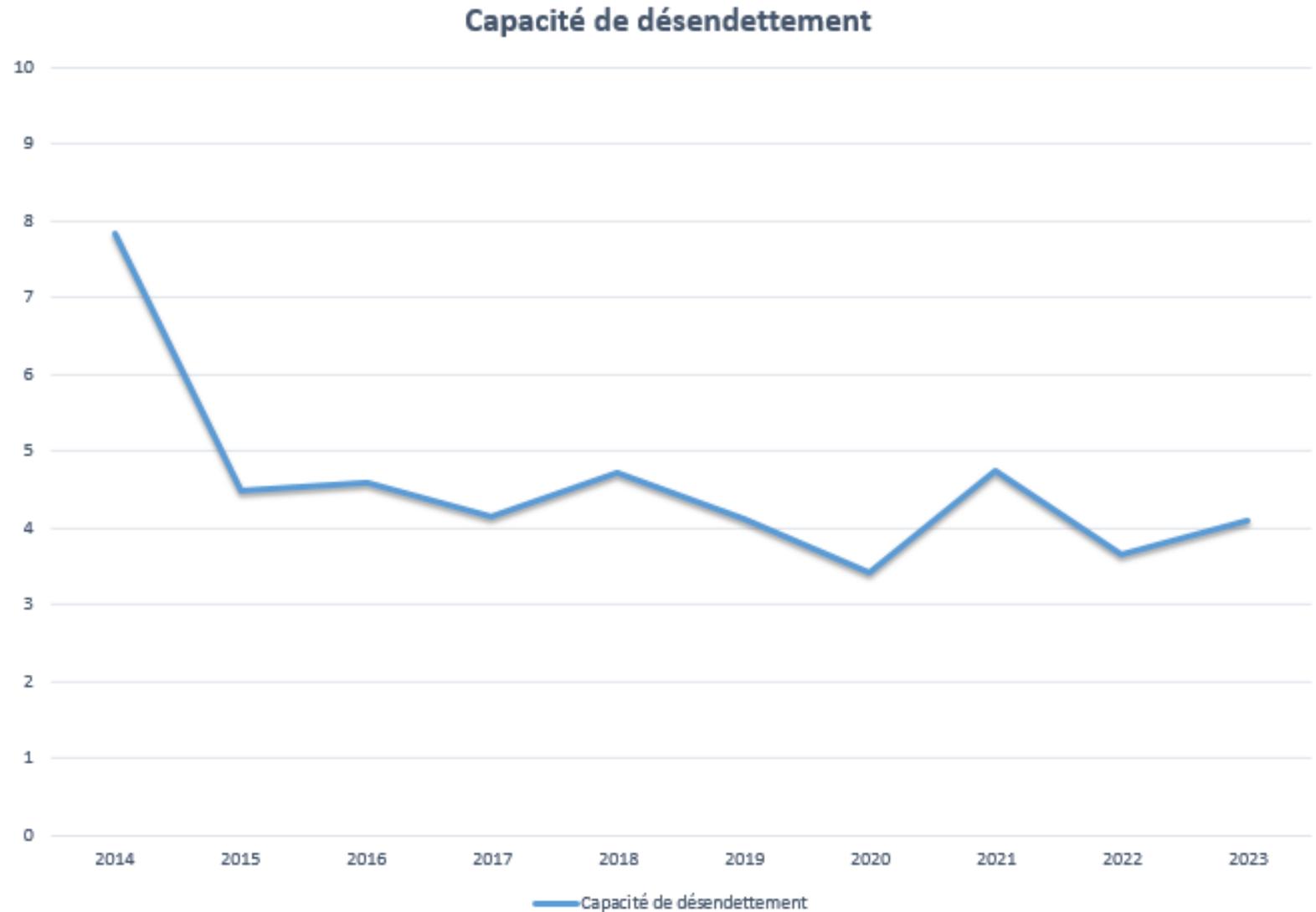
# Indicateurs - Capacité de désendettement

Il s'agit du nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Calcul : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année

Seuil d'alerte > 15 ans, seuil critique > 12 ans, seuil de vigilance > 10 ans.

La capacité de désendettement est de 4,1 ans.



# Les perspectives budgétaires 2024

---

LES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

# Les recettes de fonctionnement

---

## Les atténuations de charges (chapitre 013) :

baisse à prévoir par rapport au compte administratif (CA) 2023. En raison des devis proposés ou du refus de pendre en charge, la couverture assurantielle actuelle des absences des agents est moins importante qu'auparavant, la commune prenant donc une part importante de celles-ci en autofinancement. Les sinistres couverts par les anciens contrats s'arrêtent progressivement (reprise des agents ou départ à la retraite).

BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
55 000 €	34 050,73 €	20 000 €

# Les recettes de fonctionnement

---

**Les produits des services et du domaine (chapitre 70)** : Il s'agit des différentes redevances (cantine, crèche, périscolaire, etc.) ainsi que du remboursement par le CCAS et la résidence autonomie du personnel municipal mis à disposition. Compte-tenu du changement de gouvernance des accueils périscolaires et extrascolaires qui entraîne le paiement à la commune de l'ensemble des inscriptions, il est prévu une augmentation de 20% du chapitre par rapport au BP 2023.

BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
985 300,00 €	1 073 211,77 €	1 291 000 €

# Les recettes de fonctionnement

---

**Les impôts et taxes (chapitre 73) dont la fiscalité locale (chapitre 731)** : Le montant prévisionnel des recettes correspond à environ 7 % d'augmentation par rapport au budget prévisionnel 2023, mais reste prudent puisqu'il reste inférieur aux recettes réelles perçues en 2023 sur ces chapitres.

En ce qui concerne les impôts locaux, aucune augmentation de taux n'est envisagée en 2024.

BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
3 958 400 €	4 255 243,88 €	4 236 200,00 €

# Les recettes de fonctionnement

**Les dotations et participations (chapitre 74)** : Il s'agit pour l'essentiel des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) ainsi que des participations de la CAF pour la crèche et les accueils collectifs de mineurs. L'estimation pour le BP 2024 reste prudente puisque tout en intégrant les recettes supplémentaires qui doivent provenir de la CAF du fait de la gestion par la commune des activités périscolaires et extrascolaires, le montant prévu au BP 2024 est inférieur à celui du CA 2023.

**Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** : il s'agit pour l'essentiel des revenus des immeubles loués par la commune. La même somme que pour le BP2023 est prévue.

**Les produits spécifiques (chapitre 77)** : Ils sont par essence imprévisibles et sont donc minorés.

Chapitre	BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
74	2 088 000,00 €	2 615 246,66 €	2 529 000,00 €
75	38 000,00 €	42 341,31 €	38 000,00 €
77	0 €	9 600,00€	0 €

# Les recettes de fonctionnement

Le projet de budget 2024 fait apparaître une augmentation de 1% par rapport au compte administratif de 2023 et de 13,9% par rapport au budget prévisionnel 2023.

Les écarts entre le BP 2024 et le CA 2023 sont principalement dus aux prévisions de recettes en lien avec le périscolaire et l'extrascolaire.

RECETTES DE L'EXERCICE		BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP+DM 2023
70	Produits des services du domaine	985 300,00 €	1 073 211,77 €	1 291 000,00 €	31,03%
73	Impôts et taxes	410 900,00 €	421 149,08 €	416 500,00 €	1,36%
731	Fiscalité locale	3 547 500,00 €	3 834 094,80 €	3 819 700,00 €	7,67%
74	Dotations et participations	2 088 000,00 €	2 615 246,66 €	2 529 000,00 €	21,12%
75	Autres produits	38 000,00 €	42 341,31 €	38 000,00 €	0,00%
76	Produits financiers	- €	12,45 €	- €	
77	Produits spécifiques	- €	9 600,00 €	- €	
013	atténuation de charges	55 000,00 €	34 050,73 €	20 000,00 €	-63,64%
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>7 124 700,00 €</b>	<b>8 029 706,80 €</b>	<b>8 114 200,00 €</b>	<b>13,89%</b>
002	Résultats exercice préc.		- €	- €	
042	Transfert entre sections		- €	- €	
<b>Total des opérations d'ordre</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>	

	2023	2024	2024
<b>Total :</b>	<b>7 124 700,00 €</b>	<b>8 029 706,80 €</b>	<b>8 114 200,00 €</b>
			<b>13,89%</b>

# Les dépenses de fonctionnement

**Les charges à caractère général (chapitre 011)** : Une très forte hausse a eu lieu durant l'exercice 2023, en lien avec les coûts d'électricité, du gaz, de l'essence et de l'alimentation.

Le projet de budget 2024 prévoit une augmentation de plus de 57% par rapport au BP 2023 sur la base des prévisions suivantes :

Entre 4 et 5% d'augmentation sur l'ensemble des dépenses du fait de l'inflation,

Ajout dans les contrats de prestations de service des prestations de périscolaire et d'extrascolaire (de l'ordre de 650 k€),

Augmentation du coût des travaux d'entretien de voirie (120 000 €TT€ en application de la décision 035/2023 du 6/11/2023 contre 18,2 k€ au CA 2023),

Augmentation de la cotisation aux assurances multirisques (32 k€ au CA 2023, 80 k€ au BP 2024),

Augmentation des frais d'honoraires, d'avocats et d'experts, du fait des enquêtes publiques et de recours plus fréquents,

BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
1 602 100,00 €	1 594 556,16 €	2 515 900,00 €

# Les dépenses de fonctionnement

---

**Les charges de personnel (chapitre 012)** : L'année 2023 s'est caractérisée par une bonne maîtrise de la masse salariale puisque le BP 2023 prévoyait 4,3 M€ de dépenses et qu'il a été exécuté 4,12 M€.

C'est cette maîtrise des charges de personnel, associée à l'augmentation des recettes de fonctionnement, qui a permis d'avoir un indicateur de rigidité structurelle en baisse significative.

Le prévisionnel 2024 pour les charges de personnel est maintenu à 4,3 M€, soit une augmentation de 4,4% environ par rapport au résultats 2023.

BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
4 300 000 €	4 117 103,98 €	4 300 000€

# Les dépenses de fonctionnement

**Les atténuations de produits (chapitre 014) :** Le montant prévisionnel des dépenses est en forte augmentation par rapport au CA 2022. Il s'agit pour l'essentiel du prélèvement au titre de la loi SRU en compensation du déficit de logements sociaux pour lequel la commune a une pénalité de 88% (133 k€ en 2024 contre 70 k€ en 2023).

**Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :** Il s'agit principalement des dépenses concernant les indemnités des élus, la contribution au SDIS, la subvention au CCAS et les subventions aux associations. Le montant prévisionnel des dépenses est réduit d'environ 19% du fait du retrait de la subvention au centre social pour la gestion des activités périscolaires et extrascolaires. La subvention au SDIS passe de 195 k€ à 212 k€. La situation financière tendue du CCAS, causée notamment par l'augmentation des charges à caractère générale, nécessite une augmentation de la subvention de la commune qui passe de 42 k€ à 60 k€.

**Les charges financières (chapitre 66) :** Ce chapitre tient compte principalement du remboursement des intérêts d'emprunt (évaluation à 125,8 k€ en 2024, 115 k€ en 2023).

Chapitre	BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
014	75 300 €	71 848 €	133 900,00 €
65	716 484,05 €	670 403,27 €	580 600,00€
66	126 426,07 €	111 734,14 €	125 800,00 €

# Les dépenses de fonctionnement

Le projet actuel de budget 2024 prévoit un transfert en section d'investissement de 270 000 € correspondant à la valeur des amortissements ainsi qu'un excédent de recettes de fonctionnement de 148 000 €.

Une provision de 40 k€ est prévue au chapitre 67, notamment pour annulation de titres sur exercices antérieurs

DEPENSES DE L'EXERCICE		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP+DM 2023
<b>Opérations réelles</b>					
011	Charges à caractère général	1 602 100,00 €	1 594 556,16 €	2 515 900,00 €	57,04%
012	Charges de Personnel et assimilé	4 300 000,00 €	4 117 103,98 €	4 300 000,00 €	0,00%
014	Atténuations de produits	75 300,00 €	71 848,00 €	133 900,00 €	77,82%
65	Charges de gestion courante	716 484,05 €	670 403,27 €	580 600,00 €	-18,97%
66	Charges financières	126 426,07 €	111 734,14 €	125 800,00 €	-0,50%
67	Charges exceptionnelles	52 529,40 €	3 438,97 €	40 000,00 €	-23,85%
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>6 872 839,52 €</b>	<b>6 569 084,52 €</b>	<b>7 696 200,00 €</b>	<b>17,16%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>					
042	Transfert entre sections	251 860,48 €	261 460,48 €	270 000,00 €	7,20%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	148 000,00 €	
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>251 860,48 €</b>	<b>261 460,48 €</b>	<b>418 000,00 €</b>	<b>65,96%</b>
		2023	2023	2024	
<b>Total :</b>		<b>7 124 700,00 €</b>	<b>6 830 545,00 €</b>	<b>8 114 200,00 €</b>	<b>13,89%</b>

# Les recettes d'investissement

---

## **Les écritures en recettes d'investissement s'élèvent à 5 853 096,37 euros et sont :**

- Le résultat avec reprises en investissement à l'issue de de l'exercice 2023, soit 3 367 367 euros (chapitre 01), sous réserve de décision du Conseil municipal,
- l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement, sous réserve de la décision du Conseil Municipal, soit 1 199 161,80 euros (chapitre 10, article 1068).
- le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de l'exercice 2023, estimé à 180 000 euros (chapitre 10, article 10222).
- le virement de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement correspondant aux amortissements, soit 270 000 euros (article 040),
- le « reste à réaliser » de l'exercice 2023, soit 643 567,57 euros engagés mais non soldés à l'issue de l'exercice 2023 (chapitre 13, subventions)

A ces recettes s'ajoutent les subventions sollicitées auprès des différents partenaires et obtenues mais non encore engagées pour les différents projets en cours ou à venir ainsi que la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement (pour un total de 193 000 euros)

# Les recettes d'investissement prévues

RECETTES DE L'EXERCICE		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024	RAR 2023	BP 2024 + RAR 2023
024 R	Produits de cessions	- €	- €	- €	- €	- €
1068 R	Report excédent de fonctionnement	- €	1 313 430,16 €	1 199 161,80 €	- €	1 199 161,80 €
10 R	Dotations et fonds propres	1 553 430,16 €	274 568,87 €	225 000,00 €	- €	225 000,00 €
16 R	Emprunts et dettes	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	- €	- €
13 R	subventions d'investissement	396 107,19 €	360 606,88 €	- €	643 567,57 €	643 567,57 €
23 R	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €	- €	- €
21 R	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	386,64 €	- €	- €	- €
4582 R	Opérations sous mandat	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>2 949 537,35 €</b>	<b>2 948 992,55 €</b>	<b>1 424 161,80 €</b>	<b>643 567,57 €</b>	<b>2 067 729,37 €</b>
01R	Excédent d'investissement reporté	2 246 797,84 €	- €	3 367 367,00 €	- €	3 367 367,00 €
021R	Virement section fonct.	- €	- €	148 000,00 €	- €	148 000,00 €
040 R	Opérations transferts entre sections	251 860,48 €	261 460,48 €	270 000,00 €	- €	270 000,00 €
041R	Opérations patrimoniales	65 000,00 €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>2 563 658,32 €</b>	<b>261 460,48 €</b>	<b>3 785 367,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 785 367,00 €</b>
		2023	2023	2024	2023	2024
		5 513 195,67 €	3 210 453,03 €	5 209 528,80 €	643 567,57 €	5 853 096,37 €

# Les dépenses d'investissement

---

**Les écritures obligatoires en dépenses d'investissement s'élèvent à 2 008 355,37 euros et sont :**

- L'annuité de remboursement des emprunts, soit 700 000 euros, ainsi que l'annuité du remboursement au département de la construction de la halle des sports pour un montant de 63 121,44 euros, ou 126 242,88 euros en tenant compte du fait que le titre de recettes pour l'année 2023 n'a pas été émis, soit un total de 826 242,88 euros
- Le reste à réaliser de l'exercice 2023, soit une somme de 1 182 112,49 euros, crédits engagés mais non soldés à l'issue de l'exercice 2023.

# Potentiel d'investissement

---

Sur la base des recettes et des dépenses d'investissement précisées préalablement, le potentiel d'investissement en l'état pour 2024 est le suivant :

Élément	Montant
Recettes d'investissement	5 853 096,37 €
Dépenses d'investissement obligatoires	2 008 355,37€
Potentiel d'investissement (arrondi)	<b>3 844 741,00 €</b>

# Les principaux axes d'investissement prévus

---

PÉRIODE 2024-2026

# Environnement et urbanisme

---

## Les principaux investissements prévus en engagement portent sur :

- L'aménagement du jardin public, terrains C. Mazoyer, avec un estimatif de 70 000 € pour la maîtrise d'œuvre (paysager) et 708 000 euros de réalisation, comprenant le jardin et l'aménagement des abords des stades, répartis en 385 000 euros pour 2024 et 393 000 euros pour 2025;
- La clôture des jardins du puit à roue;
- L'aménagement des parcs, jardins et plantation d'arbres pour 20 000 euros par an;
- La révision générale du plan local d'urbanisme, pour un total estimé à 145 040 euros;
- La démolition du 18 rue de Turenne, pour 92 000 euros;
- La réalisation du cimetière pour un total de 750 350 euros, dont 608 000 euros prévus pour 2024.

# Patrimoine communal

---

## Les principaux investissements prévus en engagement portent sur :

- L'acquisition de véhicules pour le centre technique municipal pour 120 000 euros en 2024, avec l'acquisition envisagée de deux camions VL; Le parc automobile du CTM étant très vétuste, il est envisagé ensuite un investissement de 120 000 euros par an;
- La rénovation des bâtiments municipaux pour 230 000 euros en 2024, puis 150 000 euros en 2025, comprenant notamment les économies d'énergie, la remise aux normes du centre technique municipal, la rénovation de la médiathèque, la création ou la rénovation de bureaux, la réfection de la façade de la salle des Garrigues ou le changement des volets à la mairie;
- Les travaux de rénovation des logements appartenant à la commune pour 20 000 euros par an;
- Une enveloppe pour subvention dans le cadre de l'aide aux façades de 10 000 euros par an;

# Ecoles et enfance

---

## Les principaux investissements prévus en engagement portent sur :

- Des travaux de climatisation de l'école maternelle DOLTO pour 93 600 euros;
- Des travaux d'extension de climatisation pour l'école maternelle FOURNIER pour 10 000 euros;
- Des travaux de rénovation d'éclairage pour 18 000 euros à l'école maternelle FOURNIER;
- Des travaux de climatisation de l'école élémentaire DOURIEU pour 60 000 euros;
- Des travaux de réfection dans le groupe scolaire FOURNIER pour 60 000 euros;
- L'équipement en mobilier des classes pour 8 000 euros, comme chaque année;
- Equipements et travaux pour les accueils collectifs de mineurs pour 20 000 euros;
- 65 000 euros d'équipements et de travaux pour la cuisine centrale (notamment remplacement du self);
- 23 000 euros d'équipements et de travaux pour la crèche.

# Sécurités et signalisation

---

## Les principaux investissements prévus en engagement portent sur :

- 100 000 euros en 2024 et 105 000 euros en 2025 pour l'installation des 20 nouvelles caméras de vidéoprotection, conformément à ce qui a été présenté en conseil municipal du 18 octobre 2023;
- 128 000 euros pour la remise en état en 2024 de la signalisation routière en conformité avec l'étude sur la circulation;
- 30 000 euros sont également prévus en 2024 pour la mise en place de la signalisation commerciale.

# Voiries et déplacements

---

## Les principaux nouveaux investissements en engagement portent sur :

- Les travaux de réfection des voiries à la suite des inondations (502 000 euros en 2024, 433 000 euros en 2025);
- Les travaux d'enfouissement des réseaux et de rénovation des rues de la rue Colbert à la rue Beausoleil pour 295 000 euros en 2024 et 650 000 euros en 2025);
- La rénovation du chemin de Bezouce (voie allant vers Redessan) pour 50 000 euros en 2024;
- La rénovation de l'éclairage des équipements sportifs pour 82 400 euros en 2024;
- Aménagements en lien avec l'usage du vélo pour 30 000 euros;
- Des travaux de passage en LED de l'éclairage public dans le cadre du plan pluriannuel pour 35 000 euros par an.

# Synthèse des investissements prévus pour 2024

Les dépenses d'administration correspondent à l'acquisition de matériels informatiques, de mobilier ainsi qu'à l'acquisition de logiciels;

Les dépenses pour les associations correspondent à des petits aménagements des salles et des équipements à destination des associations;

Les dépenses pour la culture correspondent aux travaux de restauration de l'église Saint-Genest.

Thème	RAR 2023	Budget 2024
Emprunt-Dotations	63 121,44 €	763 621,44 €
Urbanisme	115 622,69 €	715 825,00 €
Patrimoine	52 230,11 €	383 400,00 €
Administration	9 860,44 €	52 000,00 €
Environnement	20 103,92 €	417 500,00 €
Ecoles - Enfance	56 386,16 €	443 600,00 €
Culture	63 487,27 €	- €
Associations	600,00 €	60 000,00 €
Sécurités et signalisations	2 755,52 €	270 700,00 €
Voirie	797 944,94 €	1 057 278,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 182 112,49 €</b>	<b>4 163 924,93 €</b>
<b>TOTAL (hors emprunt)</b>	<b>1 118 991,05 €</b>	<b>3 400 303,49 €</b>

# Rapport d'orientation budgétaire - 2024

---

MERCI DE VOTRE ATTENTION